

POLICE

CAMPAGNE NATIONALE
CONTRE LES PRATIQUES POLICIERES
MORTELLES

PERSONNE NE BOUGE ?!

<http://policepersonnebouge.free.fr/>

Que l'on remonte à l'affaire de Malik Oussekine (Paris, 1986) dont la mobilisation a conduit à la dissolution immédiate des pelotons de voltigeurs mobiles, à celle d'Aïssa Ilich (Mantes-la Jolie, 1991) mort au commissariat de Mantes-la-Jolie, entraînant une réforme de la garde à vue donnant le droit à la présence d'un avocat dans la première heure, ou encore à celle de Mohamed Saoud (Toulon, 1998), mort lors d'une interpellation policière, qui avait valu à la France une condamnation par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (arrêt du 9 octobre 2007), faisant constater une "violation du droit à la vie", nous constatons que seule la mobilisation paie pour que ces affaires ne soient pas enterrées.

Nous ne crions pas au racisme. Et obtenir "Justice" ne sera pas simplement la lutte dans laquelle on voudra bien nous cantonner. Nous connaissons bien le couple "Police-Justice" (un soutien sans faille pour "le meilleur et pour le pire") et nous n'acceptons pas les messages de cette Justice qui, au travers de ses verdicts cléments, démontrent l'indulgence envers certains policiers-assassins qui violent la loi et qui ne respectent pas le code de déontologie de la police.

La campagne nationale "Police, Personne ne bouge ?!" pointe du doigt ces dérives et plus particulièrement la mise en danger des citoyens, et le non-respect des droits de l'Homme à travers l'utilisation de certaines pratiques et techniques d'immobilisation lors d'interpellation ainsi que des comportements humiliants, violents et disproportionnés, qui tendent à se banaliser, dont sont victimes des innocents ou des justiciables.

Lors de contrôles d'identité, ou d'interpellations, la Police applique une méthode d'immobilisation qui dans sa pratique peut provoquer la mort :



Photo © Marc Palaut (Dammefeltes) 2002

cette méthode "au corps à corps" consiste à ce qu'un fonctionnaire de police étrangle la personne qui se trouve au sol, pendant qu'un autre lui comprime la cage thoracique en appuyant fortement son genou dans le dos. Cette pratique appelée aussi "clé d'étranglement" entraîne l'immobilité, la suffocation, de graves lésions qui peuvent provoquer alors des conséquences irréversibles quand ce n'est pas la mort.

Dans d'autres affaires, similaires, plusieurs interpellations ont conduit à la mort, notamment celle de Sydney Mamoka (Tourcoing, 1998), Lamine Dieng (Paris XX^{ème}, 2007), et plus récemment Hakim Ajimi (Grasse, 2008). Ces interpellations violentes ne justifient en rien la légitime défense, ne peuvent rester sans suite et impunies. Toutes ces morts violentes impliquant une responsabilité policière ont comme point commun : la méthode d'interpellation employée !

Nous rappelons que cette méthode est interdite en Suisse, Belgique, Allemagne, à New-York et Los Angeles, et qu'elle a valu à la France une condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans un arrêt du 9 octobre 2007 à la suite d'un décès en 1998. La CEDH avait déploré à l'époque "qu'aucune directive précise n'ait été prise par les autorités françaises à l'égard de ce type de technique d'immobilisation". Par ailleurs, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) a, dès 2002, demandé à la France d'éviter son utilisation. Malgré cela, c'est cette même technique d'immobilisation qui a encore causé récemment la

mort à un jeune homme de 22 ans, Hakim Ajimi (Grasse, mai 2008) alors qu'il était menotté aux pieds et aux mains dans les premières minutes de son immobilisation. Il sera maintenu au sol et étranglé pendant 15 à 30 minutes...

1. Nous réclamons l'interdiction immédiate de la technique d'immobilisation enseignée et pratiquée par la police qui consiste à effectuer une "clé d'étranglement" compte tenu des risques reconnus qu'elle comporte ;
2. Nous demandons à ce que soit initiée la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation de la technique d'immobilisation par la police, qui consiste à pratiquer une clé d'étranglement lors d'une interpellation ;
3. Au cours de cette campagne, nous appellerons toutes celles et ceux qui le souhaitent à créer un outil national pour agir, s'organiser contre les violences policières et réclamer une inspection indépendante de la police en parallèle des services existants.

A L'INITIATIVE DU FORUM SOCIAL SOCIAL DES QUARTIERS POPULAIRES (FSQP),
MOUVEMENT DE L'IMMIGRATION ET DES BANLIEUES (MIB), AC LE FEU, BOUGE QUI BOUGE, MRAP, DROIT DE CITES,
COLLECTIF LAMINE DIENG ET LE COMITE JUSTICE POUR HAKIM AJIMI